



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 14 Septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 17
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-09-2020/116

Objet : Approbation du plan de financement pour les travaux d'aménagement du point de vue "Le Calvaire" à Case-Pilote.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

Arrivés en cours de séance : Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) s'est engagée à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à renforcer l'attractivité de son territoire, en valorisant ses espaces naturels et patrimoniaux ;

Considérant que sur les 06 opérations inscrites dans la Tranche 1 du réseau des points de vue, 04 ont été réceptionnées. Les deux autres opérations sont en cours, et devraient être réalisées dans l'année ;

Considérant que le point de vue le Calvaire à Case-Pilote vient s'ajouter aux nombreux autres que Cap Nord Martinique a créé, enrichissant un réseau dont on espère qu'il améliore la vision qu'a la population de son environnement. Leur aménagement permettra par ailleurs d'accueillir des marchands et artisans avec leurs étals ;

Considérant que ce projet concerne des travaux de construction d'un mur en béton avec un parement de roches volcaniques, la création d'un carbet, l'aménagement d'une aire de détente. Le site sera mis en valeur par la rénovation des emmarchements, la mise en place de mains courantes, le ravalement en peinture, la mise en lumière des monuments et l'intégration paysagère du calvaire ;

Considérant le plan de financement ci-dessous qui prévoit une participation de la CTM au titre du dispositif d'Aide de la Collectivité Territoriale de Martinique aux communes pour l'année 2019 pour un montant de 310 428 € HT ;

DEPENSES	MONTANTS €HT
Maîtrise d'œuvre	19 600,00 €
Études et prestations connexes	5 320,00 €
Travaux	320 000 ,00 €
TOTAL	344 920,00 €

RESSOURCES	TAUX	MONTANTS €HT
CTM (ACTC)	90%	310 428,00
CAP Nord Martinique	10%	34 492,00
TOTAL	100%	344 920,00

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement pour les travaux d'aménagement du point de vue "Le Calvaire" à Case-Pilote, à savoir :

DEPENSES	MONTANTS € HT
Maitrise d'œuvre	19 600,00
Études et prestations connexes	5 320,00
Travaux	320 000 ,00
TOTAL	344 920,00

RESSOURCES	TAUX	MONTANTS € HT
CTM (ACTC)	90%	310 428,00
CAP Nord Martinique	10%	34 492,00
TOTAL	100%	344 920,00

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le - 5 oct 2020

Le Président

Bruno Nestor AZÉROL

